

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
EXTRAORDINAIRE
DU C.H.S.C.T.- SERVICES**

Mardi 15 décembre 2017 à CHALON SUR SAONE

Étaient présents :

- Mme Sylvie BOUHILA BLANCHET Directrice des Relations Sociales
- Mme Françoise BIEVRE-POULALIER (CFDT)
- Mme Sandrine GIBOURG LECUELLE (CGT)
- Mme Claire BESSON (CGT)

Diffusion à :

- Membres élus du CHSCT,
- Tous les médecins du travail qui interviennent sur le secteur de l'aide à la personne,
- Inspection du travail,
- Direction générale, Président, directeurs de pôles et chefs de Services.

Diffusion pour affichage à :

- Tous les lieux d'activités concernés de la Mutualité Française Saône-et-Loire.

Madame GIBOURG LECUELLE et Madame BESSON, qui ont sollicité la direction pour l'organisation de cette réunion exceptionnelle du CHSCT SERVICES, expriment leur besoin d'être accompagnées d'un avocat dans le cadre du projet de cession : Maître Christophe BAUMGARTEN du cabinet d'avocats JDS.

Elles souhaitent la présence de celui-ci dès la première réunion d'information des élus des CHSCT et du CE qui aura lieu lundi 18 décembre 2017 à 9 h.

Madame BOUHILA-BLANCHET comprend leur besoin et précise que la direction qu'elle représente n'y est pas opposée mais que les choses doivent se faire dans les règles, tout comme le souhaitent les deux élues qui ont demandé la réunion .

Elle rappelle également que la réunion du 18 décembre 2017 est une première réunion d'information à l'issue de laquelle sera remis un document d'information complet.

La direction a souhaité la présence d'un avocat en droit social pour répondre en séance aux premières questions qui pourraient être soulevées. La présence de l'avocate sera soumise aux votes des élus.

Après la première réunion, les élus CHSCT et CE auront du temps pour étudier le document d'informations avec leurs conseils, poser leurs questions auxquelles la direction répondra de façon précise.

Concernant les règles à respecter, tout d'abord l'ensemble des élues du CHSCT SERVICES doivent donner leur avis dans le cadre d'une délibération sur cette sollicitation faisant l'objet de la présente réunion.

Ensuite, l'ordre du jour de la réunion du 18 décembre 2017 ne pouvant plus être modifié pour envoi aux différents invités du fait du délai trop court, le vote sur la présence de l'avocat des élues du CHSCT aura donc lieu en début de réunion.

Madame BOUHILA-BLANCHET va prévenir les secrétaires du CHSCT Services et du Comité d'Entreprise dès aujourd'hui.

Délibération des 3 élues du CHSCT

2 votes favorables pour la sollicitation d'un avocat

Une élue exprime son désaccord sur la présence d'un avocat dès la première réunion d'information. Par expérience, elle pense qu'il ne faut pas précipiter les choses et ne pas multiplier les interlocuteurs dans une première réunion d'information. Pour autant, elle n'est pas hostile au principe que les élues soient accompagnées d'un avocat. Pour elle, cela devrait intervenir dans un second temps. Elle souhaite d'ailleurs que l'agenda du processus de cession soit communiqué clairement dans la première réunion d'information.

Tous les avis s'étant exprimés, il est acté qu'un vote sera organisé en début de réunion d'information de l'ensemble des élus le 18 décembre 2017 concernant la présence de Maître BAUMGARTEN.

Mme Sandrine GIBOURG-LECUELLE



Secrétaire CHSCT SERVICE

Mme Bouhila Blanchet Sylvie



Directrice des Relations Sociales